

Historique de l'occupation du presbytère de Doulon

par des habitants du quartier.

Au mois d'août 2014, suite à leur expulsion et à la destruction des locaux qu'ils occupaient Rue des Stocks, des réfugiés ou « migrants », s'installent au presbytère de Doulon (propriété de la Ville de Nantes). Mis devant le fait accompli, Daniel Orioux (curé affectataire des lieux) et le Diocèse (locataire juridique des bâtiments) choisissent de ne pas faire appel à la force, en ne demandant pas l'expulsion. C'est ainsi que depuis deux ans, les occupants du « squat de Doulon » sont accompagnés, aidés et soutenus par associations et riverains. En parallèle, des rencontres ont eu lieu entre Préfecture, Mairie, Diocèse, Collectif de soutien et représentants des personnes migrantes, afin d'envisager des solutions de relogement et d'accompagnement.

Début 2016, un protocole d'accord commence à se concrétiser :

54 places devaient être offertes aux migrants, en fonction de leur statut (réfugiés, demandeurs d'asile...), la mairie de Nantes s'engageant par ailleurs à restructurer le presbytère par l'intermédiaire de l'association «Habitat et Humanisme», pour un montant de 350.000 euros. Dans cette opération, « Habitat et Humanisme » avait un siège dans les futurs locaux, et la paroisse bénéficiait d'une salle de réunion. Une structure d'accueil gérée par l'association «l'Accueil d'Abord» était créée pour des déboutés du droit d'asile. Elle aurait proposé des logements et des conditions de vie décentes pour une vingtaine de personnes sans perspectives à court terme, n'ayant plus aucun droit en France et comptant parmi les plus démunies. Le Conseil Départemental, octroyait 18.000 euros par an pour son fonctionnement. A ce stade des négociations, la Ville de Nantes et le Département n'avaient pas encore formalisé leurs engagements.

Courant mars, malgré cette avancée, c'est l'échec. Le protocole ne prenant en compte qu'une partie des occupants, certains se retrouvaient inévitablement à la rue. Des interlocuteurs institutionnels proposent alors que les migrants choisissent parmi eux, ceux qui bénéficieraient du dispositif ; les personnes restantes pouvant toujours trouver refuge dans d'autres squats, dont celui de Chantenay. Des membres du Collectif de soutien refusent alors l'ensemble du dispositif, demandant une solution digne pour tous. Fin des discussions, abandon du protocole d'accord. Il n'y a plus de perspectives.

Aujourd'hui, en dépit d'une bonne organisation interne qui permet d'assurer les besoins fondamentaux (abri, nourriture, hygiène), les personnes habitant au presbytère de Doulon vivent toujours dans la précarité et la promiscuité. La plupart des réfugiés arrivés en 2014 sont partis. De nouvelles personnes arrivent sans cesse, rendant plus difficile leur accompagnement.

Le collectif de soutien continue à travailler et a commencé à définir avec les migrants la forme que pourrait prendre un projet de centre d'accueil décent.

La rupture du dialogue avec les institutions, et l'arrivée de la période estivale laissent craindre fortement la mise en œuvre d'une expulsion des migrants du presbytère de Doulon, qui serait exécutée à la demande du diocèse, sans proposition de solutions d'hébergement.

A la relecture des événements, il serait facile de rejeter les responsabilités de l'échec sur les associations. Quand la situation de personnes qui ont tout quitté pour survivre ailleurs est en jeu ; quand dans notre pays, les êtres humains sont réduits à des étiquettes « migrants », « sans-papiers », à des chiffres statistiques ou à une « crise » à gérer, comment ne pas s'indigner et demander une solution pour tous ? Chaque exilé, chaque réfugié est une histoire de vie, une personne humaine qui doit être considérée et respectée comme telle.

Nous reprenons à notre compte, et avec son accord, les termes du curé de la paroisse, qui souligne que *« l'ensemble du travail des associations et des habitants du quartier pour l'accueil des migrants est un exemple pour tous. Ce sont elles qui, les premières, et parce qu'elles y travaillent depuis longtemps, ont pris en charge la venue des migrants. D'un point de vue chrétien, elles ont accompli un service, le service du frère, auquel l'Évangile, sans cesse, nous presse. »*

D'un point de vue laïque, elles ont appliqué l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*